

La sectorisation scolaire



*La suppression de la carte scolaire est annoncée.
Quels bouleversements provoquera-t-elle? La mixité sociale pourtant indispensable est-elle remise en cause ?
Il faudrait penser autrement la sectorisation scolaire...*



2



Entretien
avec M. Oberti

5



Inégalité
de l'offre scolaire

7



Le SE-UNSA
propose



Carnaval dans une école de Marseille : un exemple de mixité sociale réussie.

Interview

Comment améliorer la **mixité** sociale à l'École ?

La mixité sociale doit pouvoir exister avec pour objectif l'égalité des chances. La suppression de la carte scolaire accentuerait les inégalités dans l'espace urbain. L'une des solutions réside dans l'homogénéisation de l'offre scolaire.



L'Enseignant : Quel est l'intérêt de la mixité sociale à l'École ?

Marco Oberti : Les études réalisées en France ou à l'étranger montrent que, pour les enfants de classe moyenne ou supérieure, fréquenter un établissement mixte socialement a peu d'effet sur leur réussite scolaire. En revanche, pour les enfants d'origine populaire, cohabiter avec des enfants de milieux sociaux différents du leur, en particulier de niveau supérieur, se traduit par de meilleures performances, de meilleures trajectoires scolaires sur le moyen et le long terme. Le danger est de faire de la mixité une valeur en soi, que cet objectif se suffise à lui-même : ce n'est pas du tout mon point de vue. Ce qui m'intéresse dans la mixité, c'est de voir si elle contribue ou pas à mieux garantir l'égalité des chances. Mettre ensemble des élèves en grandes

difficultés sociale et scolaire, ne favorise pas leur réussite scolaire. Si créer plus de mixité dans les établissements, c'est aussi créer plus d'effervescence, de stimulation pour l'ensemble des enfants et faire en sorte aussi que les attentes scolaires soient davantage homogénéisées entre tous les établissements, je dis que ça vaut peut-être la peine de s'y pencher et de faire en sorte que cette mixité puisse exister dans le plus grand nombre d'établissements, dans l'objectif de la réussite de tous.



Comment la carte scolaire peut-elle favoriser la mixité sociale ?

M.O. : La question du découpage est très technique : proposer des secteurs scolaires cohérents est un vrai défi, en particulier dans les milieux urbains denses. Elle ne se pose pas dans les mêmes termes selon que l'on se trouve

dans des zones périurbaines, des petites villes, dans des villes moyennes, des métropoles, de la banlieue dense. Aujourd'hui, la carte scolaire ne peut plus être pensée comme un dispositif national ; il faut être en mesure de la décliner, en fonction des configurations locales. Les parents, comme les enfants d'ailleurs, ont tendance à privilégier la proximité, notamment au collège qui est le niveau à partir duquel les questions de la mixité et de la ségrégation scolaire commencent à se poser sérieusement. C'est une contrainte forte car elle implique de ne pas faire des secteurs trop grands qui obligent les enfants et les parents à beaucoup de mobilité. Autre point important : si l'école privée n'est pas elle-même soumise à la sectorisation, on laisse d'emblée la porte ouverte à une stratégie d'évitement qu'utilisent d'ailleurs plutôt les catégories privi-



L'essentiel

Supprimer la carte scolaire d'ici 2010, c'était une des promesses du candidat Sarkozy. Le président la reprend à son compte dans sa lettre qu'il a adressée à tous les enseignants. «Si je souhaite aller vers la suppression de la carte scolaire, c'est pour qu'il y ait moins de ségrégation», affirme-t-il. Certes, la sectorisation n'est pas un outil parfait, mais elle est indispensable. Rappelons que les secteurs permettent la régulation des effectifs des établissements et la gestion de l'ouverture ou fermeture de classes ou de sections. Rappelons également que la sectorisation ne relève de l'État que pour les lycées et que le candidat avait fait des promesses qui ne dépendaient pas de lui ! Rappelons enfin que le contournement de la carte scolaire ne pose problème que sur une portion limitée du territoire, là où l'habitat est très contrasté et où la proximité des établissements crée un état de concurrence. C'est bien au niveau de chaque territoire que la carte scolaire doit être pensée et améliorée dans le cadre de politiques plus vastes incluant l'urbanisme, le logement et l'emploi. Elle peut alors, associée à d'autres mesures éducatives, être un instrument efficace de promotion de la mixité sociale.

3



Tenir compte de l'urbanisme, du logement et de l'emploi.

légérées par rapport aux catégories modestes.

Dans les zones urbaines denses⁽¹⁾, on a tendance à reprendre le découpage municipal pour élaborer les secteurs scolaires du collège. Or, dans certains cas, en particulier en région parisienne, quand on reste prisonnier de l'échelle municipale, on maintient de faibles niveaux de mixité. Je propose de se baser plutôt sur l'échelle du bassin scolaire, même si l'on est alors un peu en porte-à-faux par rapport à l'objectif

de proximité. Se débarrasser de l'échelle municipale pour monter à celle du bassin permettrait de garantir un profil social similaire dans tous les établissements. Bien évidemment, cela implique de penser et d'organiser un transport des enfants accessible aux familles, en particulier celles des milieux défavorisés. Cela pose aussi la question du choix des «transferts»: va-t-on dire aux enfants des milieux sociaux les plus favorisés de venir dans le collège du secteur défavorisé... ou

l'inverse ? Ces arbitrages sont politiquement très difficiles.

Par ailleurs, dans certains quartiers très stigmatisés ou en grande difficulté sociale, le collège est un élément structurant de la vie du quartier. Faut-il décider de le fermer parce qu'il est devenu un collège ghetto et déplacer les élèves pour obtenir plus de mixité ? On voit bien que le vrai défi est en amont : on demande à l'École de résoudre un problème de ségrégation qui est territorial e



Interview

urbain avant d'être scolaire.

Le meilleur moyen de ne plus se poser la question de la carte scolaire, ce serait d'être en mesure de ne pas produire de ségrégation dans l'espace urbain, d'où l'intérêt de la loi SRU⁽²⁾. Je trouve inadmissible qu'aujourd'hui encore, on en soit sans cesse à s'interroger sur sa pertinence. Soit on considère que c'est un outil important de production de la mixité et il faut la faire appliquer, soit on considère que ça ne l'est pas et auquel cas on la retire.

De la même façon, on devrait inciter les communes qui ont 50 ou 60% de logements sociaux à se rapprocher des 20%⁽³⁾, et faire en sorte que l'habitat social soit davantage réparti sur l'ensemble des communes.



Quelles seraient les conséquences d'une suppression totale de la sectorisation scolaire ?

M.O. : Suite à l'assouplissement de la carte scolaire, on ne constate pas de raz-de-marée des demandes de dérogation, ce qui ne me surprend pas. Les stratégies habituelles d'évitement que sont le recours au privé et le choix d'options se sont maintenues, comme les autres années. On sait pertinemment que les familles qui sont le plus attachées à la proximité, ce sont les familles les plus populaires. Et, alors que ce sont celles qui sont visées en priorité par l'assouplissement, ce sont celles qui vont l'utiliser le moins parce qu'elles sont attachées à la proximité pour des raisons familiales, économiques, etc.

Le principe d'assouplir la carte scolaire peut sembler généreux et sympathique, en visant prioritairement les boursiers. Mais cette possibilité va être assez peu utilisée. Si l'objectif est de garantir l'égalité des chances aux familles les plus défavorisées, on passe à côté. Le danger est de voir réduire un peu plus la présence de milieux favorisés dans les établissements les plus défavorisés. La suppression de la carte scolaire va sans doute amplifier la ségrégation dans les établissements les plus stigmatisés et ne changera pas radicalement la règle du jeu pour la majorité des parents qui pratiquaient déjà l'évitement.



Garantir le même profil social moyen dans tous les collèges est prioritaire.



Que proposez-vous pour améliorer la mixité sociale à l'École ?

M.O. : Les pistes à explorer, c'est ce qui n'est pas fait actuellement :

- Homogénéiser l'offre scolaire du collège, éviter de trop creuser les écarts entre des établissements dotés d'options attractives et diversifiées, et d'autres spécialisés dans l'accueil de populations en difficulté ;
- Soumettre le privé à la carte scolaire ;
- Garantir le même profil social moyen dans tous les collèges.

Si on n'est pas en mesure de tenir ces trois bouts-là, je ne vois pas comment on peut espérer produire de la mixité dans les établissements et la faire accepter par les parents.

Propos recueillis par Florence Fermanel

(1) La première couronne des principales villes françaises.

(2) La loi SRU (solidarité renouvellement urbain) oblige des communes peuplées à assurer un minimum de 20% de logements sociaux.

(3) Ce à quoi n'oblige pas la loi SRU.



Marco Oberti

Maître de conférences des universités en sociologie, Marco Oberti enseigne dans de nombreux programmes à l'Institut des études politiques. Chercheur à l'Observatoire sociologique du changement (OSC), ses travaux portent sur les classes sociales et les inégalités urbaines et scolaires. Il est aussi membre du comité de rédaction de la revue « Sociétés contemporaines » et codirecteur (avec Patrick Le Galès) de la collection « U Sociologie » chez Armand Colin. Il a notamment publié « L'École dans la ville : ségrégation - mixité - carte scolaire »^(*).

(*) Presses de Sciences Po, 2007, 304 p. - 21€.



Haro sur la sectorisation scolaire !

> À écouter ministres et président, la sectorisation serait emblématique de la privation de la liberté et une contrainte insupportable qu'il convient de supprimer. Pour éviter «*l'assignation à résidence*», Xavier Darcos propose d'assouplir la carte scolaire à cette rentrée et de la faire disparaître en trois ans «*sans modifier la loi*» dit-il ... Et si ce n'était pas si simple ? La carte scolaire n'est pas sans défaut, mais on n'a rien trouvé de mieux jusqu'à présent.

Il faut relativiser. Les reproches qui sont formulés concernent essentiellement le second degré. La carte des écoles est de la responsabilité des mairies depuis plus d'un siècle, tout comme l'inscription des élèves, et rares sont les problèmes rencontrés.

La question se pose avec plus d'acuité dans le second degré ; pour autant, elle n'est pas générale. En milieu rural, la proximité de l'établissement d'accueil est souvent prééminente. Elle induit d'ailleurs d'autres inégalités, comme l'autocensure dans le cadre de l'orientation limitée aux seules séries, options ou spécialités dispensées au plus près du domicile. Le problème se pose donc pour l'essentiel dans les collèges et lycées urbains ou rurbains. Stratégies d'évitement de tel établissement réputé difficile, attractivité de tel autre «plus performant» conduisent les parents à demander des dérogations ou à tenter de contourner la stricte sectorisation. L'inégalité apparaît d'autant plus grande que les parents les mieux informés y arrivent plus aisément.

La suppression de la sectorisation est-elle, pour autant, la panacée ? Les contre-exemples sont nombreux.

À Paris, la sectorisation n'existe pas en lycée. Elle n'existe pas plus, dans le postbaccalauréat, pour l'admission



en classe préparatoire.

La pratique montre que, dans tous les cas, ce sont les établissements qui trient les candidatures... La liberté de choix attendue pour les jeunes et leurs parents se retourne contre eux. Au bout du compte, c'est l'établissement qui choisit ses élèves et c'est un véritable «*libre marché scolaire*» qui se met en place !

Nicolas Sarkozy ayant souligné qu'il faudrait que les «*indicateurs de résultats de chaque collège ou lycée soient connus des parents*», c'est donc bien à une mise en concurrence des établissements qu'on va assister.

Les établissements reflètent la sociologie

des quartiers où ils sont implantés. En centre ville, les catégories sociales favorisées sont plus représentées que dans les établissements des quartiers périphériques. La suppression de la carte scolaire risque d'induire des flux vers les établissements réputés les plus favorisés, avec pour conséquence une «ghettoïsation renforcée» de certains autres. L'ouverture de la carte scolaire va peser sur la mixité sociale des établissements. Le ministre assure que non, il «*demandera aux établissements scolaires de veiller à la diversité*



En savoir

> Les inégalités

sociospatiales d'éducation.

Ce rapport, coordonné par Sylvain Broccolichi, Choukri Ben-Ayed, Danièle Trancart (2006, 469 pages) est disponible à l'adresse suivante :

<http://cisad.adc.education.fr/dister/>

Vous trouverez toutefois une présentation dans le n°74 de la revue «Éducation et Formations» qui est téléchargeable sur www.crisalis-asso.org/article.php3?id_article=451

Sans surprise, leur travail fait apparaître d'importantes inégalités sociospatiales d'éducation. Parmi de nombreuses analyses intéressantes, on retiendra

notamment que les départements aux résultats nettement supérieurs à ceux «attendus» à partir des caractéristiques sociales des élèves ont des caractéristiques communes : une densité de population inférieure à la moyenne et une absence de ville importante. On notera au passage que ce sont précisément les territoires dans lesquels la sectorisation est la mieux respectée et la mixité sociale assurée.



«Les mécanismes de la ségrégation scolaire»(*) : un article

aussi court qu'éclairant sur les interactions complexes entre ségrégation urbaine et inégalités spatiales d'éducation. L'auteur, Agnès Van Zanten, montre comment ces dernières tendent à conforter et renforcer la première. À télécharger sur le site du groupe Claris : www.groupeclaris.org

(*) Claris. La revue, 2007, n°3, p. 14-16.



«La carte scolaire face à la ségrégation urbaine»(*) : dans

ce texte très synthétique, Marco Oberti expose quelques-unes des problématiques de son dernier livre, «L'École dans la ville. Ségrégation-mixité-carte scolaire». Il y explique notamment les liens entre l'offre scolaire et les inégalités territoriales.

(*) Claris. La revue, 2007, n°3, p. 17-21.



Impact limité dans l'assouplissement de la carte scolaire

Lancé dans la précipitation et à grand renfort médiatique, l'assouplissement de la carte scolaire voulu par X. Darcos a eu des effets plus que limités. Avec environ treize mille cinq cents demandes de dérogations supplémentaires, ce qui correspond à une augmentation d'environ 20%, on est loin du raz-de-marée annoncé. Ce pourcentage moyen n'est d'ailleurs pas très significatif. Les premiers résultats disponibles, en attendant le rapport des inspections générales, laissent en effet présager de très fortes disparités entre les départements, à l'instar de ce que l'on

observe dans l'académie de Versailles. Si les demandes y ont explosé dans les Hauts-de-Seine, territoire urbain et socialement très contrasté, les autres départements, plus ruraux, sont proches de la stagnation. Des résultats qui confirment que le rejet de la carte scolaire est loin d'être un phénomène majeur concernant l'ensemble du territoire national. Pour Xavier Darcos, la disparition de la carte scolaire permettra la «fin du ghetto»... En attendant que le libéralisme éducatif apporte le bonheur sur la terre (!), notons

simplement que les boursiers, sociaux et au mérite, seules nouveautés en terme de motifs de dérogation, n'ont que très peu profité de cette «réforme». Cela rend d'autant plus scandaleuse l'autosatisfaction affichée par le ministre, claironnant que 82% des demandes de dérogation pour motifs sociaux avaient été satisfaites à Paris. Sauf qu'en valeur absolue, cela ne fait que neuf élèves boursiers pour toute la capitale ! Difficile, avec ça, de se targuer d'avoir introduit davantage de mixité sociale dans les collèges et lycées.

En centre ville, les catégories sociales favorisées sont plus représentées que dans les établissements des quartiers périphériques.



sociale et géographique de leur recrutement, car c'est sur eux que doit peser l'obligation sociale, pas sur les familles». Une responsabilité nouvelle devrait reposer sur les collèges et les lycées. Sa mise en œuvre est hypothétique. Faudra-t-il des quotas ? Déterminés comment et par qui ? Qu'advient-il des élèves du secteur actuel d'un établissement très demandé ?

Beaucoup d'interrogations et de réponses à apporter qui peuvent menacer la démocratisation de l'École en prétendant pourtant l'augmenter...

Guy Barbier



Les inégalités scolaires et les territoires

> Géographes et sociologues savent bien que l'espace

des sociétés humaines, loin d'être homogène, est traversé par de multiples fractures. Les systèmes éducatifs n'échappent pas à la règle, particulièrement ceux qui, tels le nôtre, se sont massifiés sans renoncer à leur élitisme. Et il faut bien toute la force de l'utopie républicaine, à l'origine d'une lecture centralisatrice de l'École, pour feindre de croire au règne de l'équité scolaire. Rappelons, au passage, que c'est précisément parce que tel n'est pas le cas que l'on a impérativement besoin d'un outil de régulation comme la sectorisation.

Bien sûr, les inégalités scolaires reflètent largement la fragilité économique et sociale des territoires, dont l'École ne saurait entièrement être tenue pour responsable. Oui, mais... L'exacerbation des formes de compétition scolaire, entre les individus comme entre les établissements, conduit à amplifier encore les effets des ségrégations spatiales. Les inégalités ont en effet tendance à se renforcer selon des processus cumulatifs car elles sont cristallisées par les stratégies des usagers d'une part, et par l'offre de formation proposée par les établissements dans une logique de concurrence inter établissements (options prestigieuses, etc.) d'autre part. S'agissant des premières, de nombreuses études prouvent que les stratégies d'évitement, essentiellement mises en œuvre par les classes moyennes et supérieures, conduisent à la surreprésentation des populations défavorisées dans les établissements les plus stigmatisés.

L'Éducation nationale participe également à la territorialisation des inégalités scolaires, comme le démontre l'enquête réalisée par le sociologue Marco Oberti sur les Hauts-de-Seine. Dans le nord du



La diversification de l'offre éducative renforce la territorialisation des inégalités.

département, plus populaire, l'Éducation nationale n'a pratiquement pas mis en place d'options rares. Au sud, beaucoup plus favorisé, les lycées croulent sous les langues rares ou les sections prestigieuses (musique, sections européennes, etc.), particulièrement dans les communes à forte présence de catégories supérieures. En clair, l'offre de formation semble davantage répondre aux attentes du public concerné qu'au souci de proposer une offre équivalente dans tous les établissements. Un phénomène de concurrence très forte avec le secteur privé rend également compte de cette diversité dans l'offre de formation. M. Oberti souligne en effet que les collèges privés, souvent absents des communes les plus populaires, se

concentrent dans les communes qui sont déjà les plus richement dotées du point de vue de l'offre d'enseignement public. *« Cette compétition renforce donc la tendance des établissements publics situés dans les communes favorisées à rester attractifs en développant les filières et les options d'excellence. Une nouvelle fois, les écarts se creusent avec les établissements situés dans les quartiers défavorisés et peu concernés par ce type de concurrence. »*

Conclusion, la diversification de l'offre éducative entre établissements de même type tend à renforcer la territorialisation des inégalités. Un constat qui plaide en faveur d'une réflexion renouvelée sur la sectorisation.

Julien Maraval



Éclairage

Carte scolaire en «Europe»

> En Europe, seuls la France, le Portugal et la Grèce ont une «carte scolaire».

Les autres pays laissent aux familles une possibilité de choix plus ou moins importante et contrainte. La Belgique et les Pays-Bas donnent une «liberté de choix totale» aux familles. L'absence de sectorisation conduit à une «division du travail» entre écoles qui se spécialisent pour les «bons» élèves et ceux en difficultés.

En Finlande, les élèves sont assignés à une école et les parents ont le droit de candidater pour une autre. Mais cette société, socialement égalitaire et où les écoles ont un «niveau» homogène, ne conduit que moins de 10% des parents à utiliser ce droit.

En Belgique, la ségrégation due à l'absence totale de sectorisation a conduit les autorités à moduler le financement des établissements pour corriger le phénomène, sans succès pour le moment.

En Angleterre, pendant dix ans, Tony Blair a mis en œuvre un plan pour élargir le choix des parents avec la promotion de la différenciation des établissements et leur mise en concurrence. Résultat, les recherches récentes montrent que le lien entre choix, concurrence et résultats scolaires est peu probant. La mixité sociale, elle, n'est plus assurée.

Ce sont donc les écoles qui choisissent leurs élèves, ce qui a conduit, pour les plus prisées, à une augmentation vertigineuse des prix du loyer des quartiers où elles sont implantées. Paradoxalement, le choix ne pouvant se faire sur critère scolaire, c'est la proximité qui joue, recréant ainsi une «sectorisation» avec tous ses travers et sans aucun effet bénéfique... Bref, une sectorisation «ghettoisée». En France, certains «lorgnent» sur le «modèle anglais» en s'appuyant sur l'amélioration des performances du système éducatif pendant la période Blair.



Le siège du Parlement européen qui se situe à Strasbourg.

Ce n'est pas la mise en concurrence des écoles qui explique cette amélioration. Tout indique que celle-ci est d'abord due à l'effort budgétaire qui s'est traduit par l'embauche de trente-cinq mille enseignants supplémentaires.

Cette augmentation de 9% correspondrait, en France, à un recrutement de plus soixante-dix mille enseignants... Quitte à s'inspirer d'un exemple anglais, le SE-UNSA préfère celui-là.

Laurent Escure



> Sectorisation : la charte du Val de Marne

Soucieux de se doter d'un outil souple, mais porteur de principes forts et d'une méthodologie précise, le conseil général du Val-de-Marne a récemment adopté une charte de déontologie destinée à guider au quotidien l'action départementale en matière de sectorisation des collèges.

Celle-ci a été présentée lors du colloque 2006 de l'Andev (Association nationale des directeurs de l'éducation des villes).

Quelques extraits :

- **Préambule** : «Le conseil général n'entend pas ouvrir un vaste chantier de refonte globale de la sectorisation sur l'ensemble du territoire départemental. Il adoptera des modifications de sectorisation au cas par cas [...].»
- **Article 1** : «Le département veillera à consulter les acteurs concernés. A cette fin, des groupes de travail locaux seront mis en place pour les projets de sectorisation. [...]. Les propositions issues de cette concertation seront ensuite présentées au conseil d'administration des collèges concernés.»
- **Article 2** : «La cohérence de l'offre pédagogique : ce critère repose sur la continuité pédagogique entre le primaire et le secondaire pour garantir le bon fonctionnement du système éducatif de la maternelle à la terminale.»
- **Article 3** : «L'objectif final est d'assurer un droit légal d'accès à l'Éducation tout en réduisant les inégalités sociales et en luttant contre l'échec scolaire.»
- **Article 5** : «Les effectifs d'un collège doivent osciller entre quatre cents et six cents élèves, en tenant compte de la capacité réelle des établissements.»
- **Article 6** : «Pour éviter des changements d'affectation de l'élève au cours de sa scolarité au collège, une décision de sectorisation doit être durable.»



Les clés de la réussite

> «C'est pour les plus fragiles, dont l'École est le seul bagage, que la carte scolaire a été conçue. Mais elle ne les protège plus. Il est donc normal que nous la remplacions progressivement par de nouveaux instruments de mixité sociale» (X. Darcos, interview au Parisien le 29 mai 2007). À en croire le même ministre en cette rentrée, la déssectorisation totale tient désormais lieu de politique de réduction de la fracture scolaire. En effet, lors de sa conférence de presse, X. Darcos a confirmé l'objectif de la suppression totale de la carte scolaire à l'horizon 2010. Dans le même temps, il n'avance bien évidemment aucune disposition précise pour tenir son engagement de «maintenir la mixité sociale». La lutte contre la fracture scolaire semble être le cadet de ses soucis. Au SE-UNSA, nous considérons pourtant que cela devrait être un des objectifs prioritaires du gouvernement

comme du ministre de l'Éducation nationale. La déssectorisation, fût-elle partielle ou totale, est en complète contradiction avec cet objectif.

D'importantes disparités de réussite scolaire selon l'origine sociale perdurent. Par exemple : la proportion de jeunes adultes de 25-39 ans, dotés d'un diplôme égal ou supérieur au bac, varie de 42% chez les enfants d'ouvriers à 82% chez les enfants de cadres et professions libérales. Autre donnée, celle-là moins connue du grand public, l'influence de l'origine géographique : le taux de réussite au Bac 2006 (toutes séries confondues) est de 87,9% dans l'académie de Rennes et seulement de 73,6% dans l'académie de Créteil, soit un écart de quatorze points (d'après les sources de la Depp⁽¹⁾). Les contrastes sont encore plus forts à l'échelle des établissements dans certains départements.

Comment se traduit concrètement la lutte contre ces inégalités ? Hélas, par une politique de l'Éducation prioritaire qui manque cruellement d'élan et par un empilement de dispositifs illisibles.

Le plan «*ambition réussite*» a recentré les moyens sur deux cent cinquante-trois établissements cette année, avec cependant des dotations horaires en baisse, choisis sur des critères parfois opaques. Il s'est mis en place sans compléments budgétaires suffisants pour faire une vraie différence et en pénalisant les autres établissements qui scolarisent, eux aussi, des élèves en difficulté.

Ajoutons à cela que la succession et l'empilement des dispositifs partenariaux (contrats de ville, Cucs⁽²⁾, CLSPD⁽³⁾, Cate⁽⁴⁾, Contrats bleus, Carvej⁽⁵⁾, Cel⁽⁶⁾, projets de réussite éducative) sont un obstacle à l'efficacité. Chaque nouveau dispositif fragilise l'existant. Alors que faire ?



> L'avis de la FCPE. L'élévation du niveau de connaissances et de compétences est reconnue par tous comme indispensable. Nul doute que les réformes qui verront le jour s'appuieront sur des déclarations d'intention en ce sens. Mais comment faire progresser l'ensemble d'une classe d'âge si on la découpe en tranches homogènes et qu'on se refuse à gérer toute mixité scolaire au-delà de la mixité sociale, elle-même mise à mal ? Pour la FCPE, la mixité sociale et scolaire, l'hétérogénéité des établissements et des classes, la prise en compte de chaque jeune, sont les conditions de la réussite. Comment réaliser cela sans sectorisation, sans régulation des effets des «ghettos urbains» ? Ne nous leurrons pas sur la liberté sous condition qui serait accordée aux familles.



La seule liberté sera celle de faire des demandes de dérogation.

La décision dépendra d'autres interlocuteurs : inspecteurs ou chefs d'établissement. En fait, la seule liberté qui vaille n'est-elle pas celle d'avoir près de chez soi un établissement de qualité qui permette à son enfant de réussir sa scolarité ? D'avoir des classes qui se fixent comme objectif d'assurer l'épanouissement des élèves ?

Malheureusement, la suppression de la carte scolaire irait en sens opposé, en dérégulant le système, en organisant les groupes d'élèves selon leur rapport au système scolaire, bref en abandonnant l'objectif de réduire les inégalités (faire fonctionner l'ascenseur social, dit-on) qui est pourtant en soi un objectif de l'école. Avoir l'ambition de hisser 50% d'une classe d'âge jusqu'à l'obtention d'un diplôme du Supérieur et que chacun atteigne un socle indispensable de connaissances pour sa vie future de citoyen responsable et libre ne peut se concevoir sans ce brassage social et scolaire, sans comprendre que l'élève progresse grâce au contact de ses pairs.

C'est parce que la carte scolaire doit contribuer à cette mixité que nous continuons à nous opposer à sa suppression.

Jean-Jacques Hazan,
secrétaire général



La désectorisation totale tient désormais lieu de politique de réduction de la fracture scolaire.

Le SE-Unsa propose une politique

partenariale concertée qui utilise la sectorisation comme outil de promotion de la mixité sociale et qui accorde des moyens à l'Éducation prioritaire à la hauteur des enjeux.

- Il faut en premier lieu maintenir la sectorisation en engageant une réflexion concertée entre Éducation nationale, collectivités locales et usagers sur l'ajustement des secteurs aux évolutions démographiques et sociologiques : toutes les études concluent que la mise en concurrence des établissements conduit à l'accroissement des inégalités sociales de réussite scolaire.
- Il faut une politique de l'Éducation prioritaire qui prenne en compte à la fois le territoire, l'établissement, l'élève et son environnement familial. Le tout assorti de moyens pour mettre en place des projets pédagogiques et éducatifs et stabiliser les équipes, ce qui passe par :

- pérenniser le dispositif «enseignants-référents» avec des modalités de recrutement garantissant l'adhésion au projet et une évaluation régulière ;
- permettre aux personnels de participer à des formations en garantissant

des moyens de remplacement ;

- améliorer les conditions de travail en réduisant significativement les heures d'enseignement en classe et en développant le travail en équipe, le travail en réseau, les rencontres avec les familles et la prise en charge individualisée des élèves en difficulté ;
- réduire significativement le nombre d'élèves par classe à un maximum de vingt.

Le maintien ou le développement de la mixité sociale dans les établissements scolaires sont une des clés de la cohésion de notre pays. Les politiques de l'emploi et de l'habitat ont un rôle capital à jouer dans la lutte contre la ségrégation sociale et ethnique.

L'École ne peut pas tout, mais elle peut aussi faire la différence.

Pascaline Perrot

- (1) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
- (2) Contrat urbain de cohésion sociale.
- (3) Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
- (4) Contrat d'aménagement du temps de l'enfant.
- (5) Contrat d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes.
- (6) Contrat éducatif local.

Il en dit

Luc Bérille

Le débat sur la sectorisation est très révélateur de projets de société. Quelle société française du XXI^e siècle ? Républicaine, encore basée sur le vivre ensemble, ou définitivement clivée ? De la réponse à cette question, découlera le mode de fonctionnement de l'École.

- Dans le premier cas, le cadre scolaire sera ouvert à tous parce que, pour donner aux futurs citoyens les moyens de vivre ensemble, rien n'est plus formateur que d'apprendre ensemble : c'est le modèle public.

- Dans le second cas, les établissements scolaires trieront leurs élèves selon leurs propres critères : c'est le modèle privé. Certes, des exemples abondent qui contrediront cette dualité. Du tri à peine déguisé dans des établissements publics, il y en a ! Quelques écoles privées socialement hétérogènes aussi ! Des écoles publiques ghettos au sein de quartiers ghettos, oui, elles existent ! Mais à qui la faute ? La question est de savoir si ces cas justifient d'abolir la règle et, surtout, pour quel bénéfice. En liquidant la sectorisation au nom du libre choix des parents, le gouvernement alignerait tout simplement l'École publique sur le Privé. La prétendue liberté de choix serait d'abord celle de chefs d'établissement en concurrence, pour recruter les élèves comme leurs enseignants. Des apartheids scolaires et sociaux seraient définitivement cristallisés au profit des plus favorisés. Prétendre comme le ministre Darcos que, dans ce cadre, l'hétérogénéité sociale pourrait être mieux assumée, est une supercherie pour mieux faire passer la pilule. L'opposition du SE-Unsa à la désectorisation ne peut qu'être résolue. Elle sera d'autant plus efficace que nous saurons traquer les dysfonctionnements bien réels de certains secteurs et parviendrons à une vraie égalité de qualité de l'offre scolaire.